

Claude Moïse

La crise 56-57, jeu d'alliances, de bascules et de ruptures : François Duvalier accède à la Présidence

Échéance électorale, faille constitutionnelle
et déchéance de Magloire

Après les fastes de la célébration du tri-cinquantenaire en 1954, il faut penser au renouvellement de la Chambre des députés dont le mandat s'achève au début de 1955. Signe particulier: aucune résolution n'a été proposée pour amender la Constitution au cours de la dernière session législative. De ce côté, on est tranquille, il n'y aura pas de révision de l'article interdisant la réélection immédiate du président en fonction. Mais une telle échéance électorale est toujours importante. En effet: 1) dans la périodicité gouvernementale elle précède de peu la fin du mandat présidentiel; 2) elle est indicative de l'intention du pouvoir (le jeu sera-t-il ouvert ou non?); 3) enfin, elle relance les compétitions régionales et brasse le personnel politique. Il reste quand même des points d'ombre. S'adressant à des officiers à l'occasion du jour de l'Armée le 1^{er} août 1954, Magloire commente la récente loi du Corps législatif qui vient de lui conférer le grade de général de division et de le promouvoir en même temps à la direction suprême de l'armée quand il aura cessé d'être président.

Je vois dans ce geste spontané du Parlement, dit-il, une corrélation avec l'attitude des officiers de l'Armée d'Haïti qui, le 8 mai 1950, m'avaient signifié d'une façon émouvante que je ne m'appartenais plus et que je devais rester au service du peuple.

Ma résolution non équivoque de respecter la Constitution que le pays s'est librement donné par l'intermédiaire de ses mandataires qualifiés n'a certainement pas été étrangère à cette décision qui, j'en doute, est due en grande partie à quelques-uns de ces citoyens honorables qui, au péril de leur vie, s'étaient opposés en 1950 à la violation de notre Charte fondamentale. Cette confiance dont ils ont voulu m'honorer en me demandant de conserver la direction de notre force armée, gardienne de la Constitution, je l'interprète comme un ordre d'avoir à demeurer à la disposition de la Nation.

Le président rassure et inquiète à la fois. Il déclare qu'il ne cherchera pas à se faire réélire, s'engageant ainsi à se soumettre aux prescriptions constitutionnelles. En même temps, il s'honore d'être porté, par une mesure inconstitutionnelle, à la direction de l'armée d'où il pourra jouer le rôle d'arbitre. En rappelant la circonstance historique du 8 mai 1950 et en réitérant qu'on lui a signifié de rester à la disposition de la Nation, il ne peut être plus clair. Bien plus, les élections législatives du 13 janvier 1955, par toute l'intimidation qui les a précédées et par leur caractère rigide officiel, peuvent être vues comme une répétition générale des élections sénatoriales et de la présidentielle qui doivent avoir lieu un an plus tard. On peut présumer que le général veillera à se fabriquer un dauphin s'il ne se succède pas à lui-même. Ce qui, pour les prétendants au fauteuil, revient au même puisque mettant en jeu le pacte de non-rééligibilité immédiate introduit déjà dans la Constitution de 1867 est reproduite de celle de 1946 dans l'article 81.

On sait que le ministre des Finances, Clément Jumelle, brigue la présidence. Il est même déjà en campagne. Or ce que veulent les candidats, pas seulement eux, mais l'opposition démocratique, les partisans du changement, ceux qui aspirent à exercer librement leurs droits de vote, ce sont des élections ouvertes, libres. Le comportement de Magloire, sa manière de se poser en dispensateur de pouvoirs n'annonce rien de bon. Et comme pour embrouiller la situation, ses thuriféraires entretiennent un faux débat sur la transcendance de la souveraineté populaire. On connaît les avatars

de cette thèse évoquée sous la présidence de Vincent en 1932 et 1938 et sous celle d'Estimé en mai 1950 par les partisans de ce dernier pour venir à bout des sénateurs opposés à une révision constitutionnelle. Duvalier aussi en fera bon usage, sans aucun scrupule. Rappelons que selon les tenants de cette thèse, la souveraineté populaire, source de tout pouvoir, ne connaît point de limite. Dès lors que le peuple se décide à manifester sa souveraineté sous une forme ou une autre, les pouvoirs publics n'ont qu'à se plier à sa volonté.

Il n'est pas facile de percer les intentions de Magloire. Il s'amuse à demeurer dans l'équivoque. Colbert Bonhomme observe opportunément que « dans l'esprit d'une bonne partie des citoyens, le texte de la Constitution avait moins de valeur que la déclaration du chef de l'État ; on était tellement habitué à voir violer la loi qu'on considérait que Magloire pouvait bien prétendre à un nouveau mandat¹. » Mais il arrive précisément que les politiciens et les militants démocrates savent aussi utiliser le texte constitutionnel en guise de locomotive dans leur combat politique. Les hésitations de Magloire vont le perdre. Usant de son droit constitutionnel et rappelant les déclarations du Chef de l'État rejetant toute prétention de sa part à une quelconque réélection, le sénateur Louis Déjoie confirme, le 2 février 1956, sa candidature à la présidence. Or, Déjoie est un membre éminent de la bourgeoisie et des classes dirigeantes où il compte de nombreuses sympathies. Son entrée officielle dans la bataille pour la présidence modifie les données de la situation politique. Elle devra obliger Magloire à se démasquer ou à se compromettre. L'agitation s'empare de la classe politique.

Nouvel élément non moins important : en avril 1956, le journal *Indépendance* soulève une controverse sur la fin constitutionnelle du mandat des sénateurs et du président de la République. On s'attardera surtout au cas de ce dernier dont la fin de mandat est régie par deux articles. L'article A des dispositions transitoires la fixe au 15 mai 1957. L'article 77 est non moins clair. Nous en soulignons les points marquants :

1 Colbert Bonhomme, *La non-rééligibilité du chef de l'État et la portée politique de la procédure de révision constitutionnelle dans les constitutions haïtiennes depuis 1946*, Mémoire D.E.S. de Science Politique, Faculté de droit et des sciences économiques de Paris, Bibliothèque Cujas 1966.

Le président de la République est élu pour six ans. Il n'est pas immédiatement rééligible et ne peut, en aucun cas, bénéficier de prolongation de mandat.

Il entre en fonction au 15 mai de l'année où il est élu, sauf s'il est élu pour remplir une vacance, dans ce cas, il entre en fonction dès son élection et son mandat est censé avoir commencé depuis le 15 mai précédant la date de son élection.

En conséquence, le mandat de Magloire prend fin le 15 mai 1956. Lequel des deux articles a préséance sur l'autre? Pourquoi le constituant a-t-il éprouvé le besoin de préciser cette date en dispositions transitoires? Les juristes s'en donnent à cœur joie. Ceux de l'opposition rappellent avec délectation le précédent de 1902 où le président Sam (1896-1902) dut démissionner pour juguler la crise qui s'envenimait et qui en ouvrit une autre débouchant sur la guerre civile. On connaît une autre situation de conflit entre un article principal (107) et les articles transitoires (C et D) dans le texte de la Constitution de 1918. On pourrait en trouver dans plusieurs de nos Chartes, tant le souci devenait grand de tout préciser afin de prévenir les mauvais coups. On se souvient que, durant les huit ans de la présidence de Borno, des articles conflictuels ont nourri la controverse sur le rétablissement des Chambres Législatives jusqu'à la crise finale dénouée par la Commission Forbes en 1930. Des failles, il n'en manque pas dans nos Chartes. Elles ont été utilisées comme arme politique. Aucune disposition constitutionnelle, aucune juridiction, Corps législatif ou Cour de Cassation, n'a jamais pu trancher spécifiquement les litiges qu'elles provoquaient. Les solutions n'ont toujours été que le résultat d'affrontement de forces politiques. C'est aujourd'hui le cas avec Magloire.

La controverse constitutionnelle apporte une dimension dramatique à la bataille de la succession en ce sens qu'elle oblige Magloire à se définir très rapidement. Plus on avance vers le 15 mai, plus l'agitation se développe, notamment dans les milieux scolaires et universitaires, et plus la répression touche à des milieux élargis. Entre temps, d'autres organisations politiques s'étaient constituées, dont le *Parti du Peuple Haïtien*. Son organe d'expression *Le Souverain*, animé par les Windsor K. Laferrière, Alex Dominique, Luc B. Innocent et Rodrigue Numa, s'attaque

au gouvernement, réclame le libre exercice du droit de vote, dénonce les mascarades électorales.

Au mois de mai, les esprits s'échauffent. On vit dans l'attente d'événements majeurs pour le 15, date à laquelle devra être déclenchée une grève des écoles. Rien ne se passera. Mais la tension, reste très forte. Le 17, au lycée Toussaint-Louverture en ébullition on fait du chahut. La police débarque, matraque et tire, faisant des blessés parmi les élèves et les membres du personnel. Dans les écoles et à l'université, un mouvement de protestation et de solidarité s'organise immédiatement. Le 19, le gouvernement, avec l'assentiment du Corps législatif, met les villes de Port-au-Prince, de Jacmel et des Cayes en état de siège. Ces trois villes sont parmi les principales bases d'appui du sénateur Déjoie. On procède à des arrestations dans tous les secteurs. Mais l'importance de l'enjeu, la qualité et la détermination des contestataires font comprendre au gouvernement qu'il ne viendra pas à bout de l'agitation aussi facilement. Il profitera de la baisse de tension qui accompagne les vacances d'été pour décréter une amnistie générale en faveur des prisonniers politiques.

À la veille de la rentrée d'octobre, les plans s'élaborent et les manœuvres se préparent². Le gouvernement et l'opposition s'accusent mutuellement de fomenter des troubles (tracts, bombes, rumeurs, etc.). Duvalier, qui depuis deux ans vivait caché et dont on savait qu'il s'appropriait à entrer dans la bataille électorale, refait surface au mois d'août. Le 9 septembre, il annonce officiellement sa candidature. L'agitation est relancée au mois d'octobre, avec pour fer de lance *Le Souverain* où se recrutent des partisans de Duvalier. La police les met en cause. Au même moment, Fignolé fait sa rentrée comme candidat à la présidence.

Toute déclaration de candidature significative fait monter la fièvre électorale et ravive les espoirs d'un changement politique. Magloire se trouve ainsi acculé de plus en plus à se brancher. On a cependant le sentiment d'entrer dans une période de compétition ardente. Les assemblées primaires en vue des élections sénatoriales sont convoquées le 13 janvier

2 Une grande partie de ce chapitre est travaillée à partir d'un texte que j'ai écrit en 1979 et publié dans le premier numéro de *Collectif Paroles*, septembre 1979 sous le titre « Il y a vingt-deux ans, Duvalier devenait président ».

1957 par un arrêté en date du 30 octobre 1956. Greffée sur la présidentielle très attendue, la campagne sénatoriale prend beaucoup d'ampleur. Des candidats nombreux se présentent partout, les échauffourées ne sont pas rares autour des bureaux d'inscription, et les discours électoraux sont souvent des charges à fond de train contre le pouvoir en place. Au fur et à mesure qu'on approche de l'échéance du 6 décembre — Magloire à cette date aura bouclé ses six années — le climat social et politique se dégrade. L'opposition cherche à miner le gouvernement qui n'offre aucune garantie pour des élections libres. Ce qu'il lui faut maintenant, c'est le départ de Magloire. Elle attaque dans la presse, par les tracts, la propagande et les actions terroristes. En réalité, c'est la confusion. On ne sait pas qui fait quoi. Des bombes explosent. Déjoie dénonce « les procédés inédits de police civile... s'efforçant à créer un climat de terreur et d'insécurité. » Dans ce retentissant discours du 2 décembre³, le sénateur candidat brosse un tableau saisissant des manœuvres électorales du gouvernement qui escamote la formation des commissions d'inscription, se livre à des provocations grossières, à la répression sélective, à toute une série d'activités susceptibles de subvertir le processus électoral. « Je ne réclame qu'une chose, conclut-il, c'est la liberté, la liberté des élections et la satisfaction pour le peuple de se choisir un président, et cela librement. » Cette revendication est celle de tous les candidats de l'opposition. Et on sent leur détermination et celle de tous les secteurs politiques de la faire aboutir. Sur fond de crise, des officiers de l'armée préparent la relève, s'il faut en croire le colonel Maurepas Auguste. C'est-à-dire une conspiration parallèle autour du colonel Léon Cantave s'organise. Auguste, lui-même impliqué, cite les noms du major Pierre Vertus, des lieutenants Adrien Blanchet et Claude Raymond⁴.

À Port-au-Prince, dans la nuit du 4 décembre 1956, le réservoir de Bolosse explose. Le même jour, à 11h20, une fusillade éclate au marché Vallières, suivie d'une panique générale. Les commerçants ferment leurs magasins, et le centre-ville se vide. Le gouvernement réagit promptement.

3 Clément Célestin, *Compilations pour l'histoire*, tome 1, Imprimerie Théodore, Port-au-Prince, 1958-1959, p. 23-26.

4 Maurepas Auguste, *Genèse d'une République héréditaire*, La Pensée universelle, Paris, 1974, p. 29-30.

Toutes les autorités font leur tournée en ville : le chef de la police, le préfet, le ministre de l'Intérieur, le président aussi. Suite à cette effervescence, la police interdit, dès le 4 décembre, « toutes les émissions radiophoniques à caractère politique et électoral, les meetings et toutes réunions généralement quelconques. » Du coup, les candidats à la présidence, Déjoie et Duvalier, s'associent dans un mouvement de résistance. Le 5, ils signent une protestation conjointement avec des candidats et personnalités politiques réputés représentatifs des différentes régions du pays⁵. Ils dénoncent la mesure arbitraire du chef de la police comme « une preuve évidente de la volonté des dirigeants de bâillonner la liberté d'expression » et le libre déroulement des activités électorales en « étayant leur action sur les prescriptions impératives de la Constitution et de la Charte des Nations Unies. » Toujours en ce début de décembre, en réponse à une démarche du chef de l'État en vue de reporter les élections à un moment plus calme, « l'ambassadeur américain, auquel se joint le nonce apostolique, fait savoir à Magloire qu'il a perdu tous ses appuis et qu'il ferait mieux d'abandonner sa charge officielle au moment prévu⁶ ».

Le coup de théâtre se produit le 6 décembre. Après avoir assisté à la messe d'action de grâces en commémoration du 6^e anniversaire de sa présidence, Paul Magloire se rend de la cathédrale au Palais National et de là aux casernes Dessalines où dans un discours à la nation il annonce solennellement qu'il met fin à son mandat présidentiel, « faisant ainsi nôtre, explique-t-il, la thèse soutenue par certains secteurs et par des juristes éminents, à savoir que la Constituante de 1950 ne pouvait, sans outrepasser ses droits et méconnaître les limites de ses pouvoirs, ajouter aux six années que le décret de la Junte de gouvernement avait fixé comme durée du mandat de celui qui serait l'élu des assemblées primaires du 8 octobre 1950⁷ ». Mais on apprend en même temps que, par un tour de passe-passe constitutionnel, il devient le chef du Pouvoir Exécutif, en qualité de général en chef de l'armée, fonction que la loi du 20 juillet 1954 avait prévu qu'il assumerait en quittant la présidence. C'est que, de sa sortie à titre de

5 Célestin, *Compilations pour l'histoire*, p. 29, 30.

6 Bernard Diederich et Al Burt, *Papa Doc et les Tontons Macoute*, Albin Michel, Paris, 1971, p. 78, 79.

7 Célestin, *Compilations pour l'histoire*, p. 33, 34.

président constitutionnel à sa rentrée comme président de circonstance, il avait offert la charge, comme le prévoit l'article 81 de la Constitution, tour à tour au président, au vice-président et au plus ancien juge de la Cour de Cassation. Tous les trois ont décliné cet honneur en raison de la situation incontrôlable et du refus du chef d'état-major de l'armée de leur donner la pleine garantie que le président provisoire pourrait s'acquitter de sa mission avec l'assurance de la collaboration effective des forces armées dans le respect des normes constitutionnelles. Sitôt investi du Pouvoir Exécutif, le nouveau Magloire fait table rase, selon ce qui est devenu une habitude : il prend un décret de dissolution des Chambres et forme un nouveau cabinet ministériel⁸. De nombreuses arrestations sont opérées dont celle de Louis Déjoie. Magloire se débarrasse de toute entrave constitutionnelle.

La manœuvre est grossière. Elle révèle la faiblesse d'un pouvoir qui se délite peu à peu. Au fait, c'est plus qu'une fourberie constitutionnelle une maladresse politique qui précipite l'affrontement final. Elle est accueillie par la protestation unanime des secteurs de l'opposition qui s'étaient fortifiées dans le pays et qui se mobilisent pour la grève générale. Magloire a du mal à se rendre compte qu'il est lâché par ses alliés. La grève en cours dès le 7 décembre se renforce de la participation du commerce le lundi 10. On enregistre également de nombreuses perturbations dans l'administration publique. Le ministère de l'Intérieur reconnaît la gravité de la situation « du fait de l'entrée en grève de certaines compagnies étrangères, notamment les organismes du gouvernement américain travaillant en collaboration avec le gouvernement haïtien⁹ ». L'effervescence s'empare de tous les milieux. Tous les centres de pouvoir (l'Église, l'Armée, l'ambassade américaine, le haut commerce) sont alertés et gagnés par la fièvre du changement. Magloire ne peut leur résister. Il tente une dernière manœuvre. Le 12 décembre, il renonce à la présidence. Le chef d'état-major de l'armée restitue le pouvoir au président de la Cour de Cassation en

8 Le nouveau cabinet comprend des personnalités bien connues : Alphonse Racine (Intérieur), Joseph D. Charles (Relations Extérieures), Alain Turnier (Finances et Commerce), Séjour Laurent (Présidence), Adrien Roy (Travaux Publics), Nelaton Camille (Éducation), Élie Villard (santé Publique et Agriculture) et des sous-secrétaires d'État dont le fameux capitaine Roland Lataillade, âme damnée de Magloire, à l'Intérieur.

9 Communiqué du ministère de l'Intérieur. *Le Nouvelliste* 11 décembre 1956.

présence des présidents du Sénat et de la Chambre des députés ressuscitées par la même occasion. Puis, le général Levelt annonce que l'armée rentre dans ses casernes pour attendre des ordres. Il va sans dire que Magloire, général en chef reprend sa place dans l'ombre du pouvoir, « à la disposition de la Nation. » La manifestation monstre qui suit cette nouvelle et la réprobation générale qu'elle suscite porteront Magloire et Levelt à quitter la scène. Le 13 décembre, deux communiqués publiés au nom des officiers, sous-officiers et soldats de toutes les organisations de l'Armée d'Haïti informent que Levelt et Magloire avaient démissionné de l'armée, que ce dernier s'apprête à quitter le pays et que le président provisoire constitutionnel, M^e Nemours Pierre-Louis, est reconnu comme le seul chef des forces armées haïtiennes.

L'histoire aura à répondre à cette question devenue une constante, tant il est vrai que les fins de règne se transforment en crise avec une déconcertante régularité. Comment se fait-il qu'un gouvernement, celui de Magloire, dirigé par un général devenu président par la grâce du suffrage « populaire », constitutionnellement légitimé, porté par la bourgeoisie, l'Église, le gouvernement américain, ait si vite dégringolé les marches du pouvoir sur une simple contestation électorale ? On est frappé par le fait que tout s'embrouille quand vient le moment de régler le problème de la succession. Qu'on le veuille ou non, les règles du jeu sont fixées dans la Constitution. Ses hésitations, son double langage, ses combines font soupçonner Magloire de ne pas respecter le pacte constitutionnel, ce qui entraînerait de sérieuses conséquences politiques pour les différents clans déjà en piste pour la compétition présidentielle.

La bataille de la succession : les forces en présence

Le front de lutte Déjoie/Duvalier ayant eu raison de l'entêtement et de l'incongruité de Magloire, il s'agit de rétablir les conditions normales de l'épreuve électorale. Si la formule constitutionnelle (article 81) a permis au président de la Cour de Cassation de devenir président provisoire et de relancer le processus, elle n'aura pas la vertu de contenir le déchaînement des passions. Diatribes, combines, alliances, ruptures, coups bas, coups de main et coups d'État feront voler en éclats les émouvantes professions de

foi démocratiques et les discours angéliques sur l'unité nationale, l'ordre et la paix. D'innombrables petits partis et organisations, des journaux à profusion, une débauche d'émissions radiophoniques à caractère politique, passionnées, passionnantes, toute la vie nationale sera marquée par les affrontements électoraux. C'est une véritable crise nationale qui engloutira cinq gouvernements provisoires avant le point final du 22 septembre 1957.

L'élimination de Magloire permettant une compétition ouverte, l'attention sera désormais centrée sur les préparatifs électoraux du gouvernement provisoire et, pour les compétiteurs, sur les positions à conquérir. Le nombre des candidats à la présidence — ils sont 11 — de partis nationaux et de groupes régionaux — 34 en tout —¹⁰ ne doit pas faire illusion. Il n'y a que quatre secteurs à partager la clientèle électorale aussi bien que les manœuvres et les rixes. Pour l'essentiel, c'est du jeu de leur alliance, de leurs antagonismes sociaux, de leurs affrontements idéologiques que la scène politique va se remplir.

L'élection présidentielle libre au suffrage universel est une nouveauté en Haïti. Aussi en prenant une ampleur nationale, plus encore qu'en 1930, la campagne électorale remue-t-elle d'importantes forces sociales et politiques. Mais, à la différence de 1946, il ne se produit pas un véritable brassage d'idées nouvelles. Les programmes politiques formels mis à part, l'enjeu des débats, avoué ou camouflé, on fait de la question de couleur le lieu idéologique par excellence de la lutte entre les différentes fractions des classes dominantes et des classes moyennes pour la conquête du pouvoir. Tant il est vrai que l'on regroupe spontanément en deux camps les forces en présence: le camp mulâtre, bourgeois, catholique, libéral dirigé par Louis Déjoie et le camp noir, petit-bourgeois, populaire, révolutionnaire partagé entre Jumelle, Figolé et Duvalier. Les forces du bien contre les forces du mal, dira la propagande déjoïste. À la vérité, la dynamique sociale et politique, on le sait depuis le XIX^e siècle, ne trouve pas son compte dans cette dichotomie. Les tensions et contradictions qui meuvent les groupes, fractions et catégories de la société haïtienne vont prendre des formes diverses et inattendues au cours de cette compétition même si la

10 Voir Franck Sylvain, *Les hommes et les choses de 57*, Imprimerie Deschamps, Port-au-Prince, 1980, p. 9, 12.

toile de fond est tissée de l'historique opposition entre une aristocratie « mulâtriste » et un bloc noiriste.

En ouvrant les hostilités contre Magloire, Louis Déjoie avait empli le pays de revendications à caractère démocratique et *développementiste*. Mise en accusation de la gestion gouvernementale et de la ligne politique issue de 1946, promesse de remise en ordre, de renouveau et d'investissements multiples, tels sont les grands thèmes de son discours électoral. Industriel, grand planteur, sénateur, mulâtre, Louis Déjoie, prospère, cultivé, la soixantaine bien portante, ranime les espoirs de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie mulâtre qui vont lui constituer une base d'appui indéfectible. L'homme est populaire, son discours porte au-delà de sa clientèle bourgeoise pour atteindre les masses de certaines régions où il a des entreprises (Sud, Sud-est, Plateau Central en partie). Son influence n'est pas négligeable dans l'Ouest. Il peut compter sur des officiers de l'armée, sur le haut clergé catholique et sur les sympathies de l'ambassade américaine. Son arme principale, dans la lutte, sera la grève du commerce qu'il utilisera à tous les moments forts de la crise.

Le secteur duvaliériste n'a pas tardé à se révéler comme la force principale du camp noiriste. Avec l'appui d'un fort contingent de propriétaires fonciers, d'intellectuels et professionnels des classes moyennes, d'une bonne partie de la fraction syro-libanaise de la bourgeoisie d'affaires, François Duvalier, cinquante ans, se présente comme l'héritier de Dumarsais Estimé. Il est connu pour sa loyauté à l'ancien président, victime de la fourberie de Magloire. On le dit timide, modeste, honnête : des qualités rares dans le monde politique, séduisantes aux yeux de tous ceux qui aspirent au changement. Se situant dans la mouvance de 1946, il rassemble la plupart des anciens estimistes et exerce une attraction certaine sur les petits-bourgeois noiristes inquiets de la montée du déjoïsme. Le duvaliérisme apparaît alors comme un retour en force de la nouvelle alliance dont l'expérience avait été freinée par Magloire. Le mouvement duvaliériste domine souverainement dans le Nord, l'Artibonite et la Grande Anse. Il recrute de nombreux partisans dans les cadres moyens de l'armée, de l'Église et de la fonction publique. Il bénéficie d'une force militante organisée, prête à intervenir pour défendre ses positions et forcer l'orientation de la crise. Pendant la campagne électorale, Fignolé qui le

connaissait bien, pour avoir été son partenaire et ami en 1946, ne le ménagera pas de ses attaques qui auront un effet dévastateur dans l'opinion publique de Port-au-Prince.

À côté de Déjoie et de Duvalier, les deux forces principales antagonistes qui se partagent les ressources des classes dirigeantes, Clément Jumelle, ancien ministre du gouvernement déchu, n'a aucune chance, en dépit de sa jeunesse (quarante-deux ans), de son intelligence, de son modernisme qui attire une fraction technocratique de la petite bourgeoisie. Candidat, il était sous Magloire, la cible principale des leaders de l'opposition. Déjoie en particulier. Il forçait si bien son destin qu'il commençait à devenir un compétiteur redoutable dont on se méfiait au sein même de son gouvernement. La chute de Magloire a emporté ses espérances. Désormais, il est réduit à se tenir debout pour défendre sa peau, sa réputation, son avenir, aidé en cela d'un état-major politique remarquablement énergique et intelligent.

Daniel Fig nolé peut être classé à part. Sa célébrité remonte à 1946. Le mouvement qu'il anime, le MOP (Mouvement Ouvrier Paysan), n'a pas une audience nationale, mais il investit totalement les masses de la capitale, et sa force d'attraction s'étend à la proche région de Port-au-Prince. Le professeur, comme on l'appelle familièrement, est né à Pestel dans le Sud-Ouest en 1913. Il a enseigné les mathématiques au lycée Pétion de Port-au-Prince et exercé une grande séduction sur ses élèves. Orateur merveilleux, leader charismatique, son apport personnel à l'édification du mouvement syndical haïtien, son influence dans le quartier populaire de Bel-Air où il habite lui valent une réputation enviée de défenseur du peuple et attirent dans son mouvement une fraction de la petite bourgeoisie radicalisée (socialistes, marxistes, progressistes, catholiques de gauche...). Sa capacité de mobilisation, grâce à son fameux *rouleau compresseur* déjà connu et redouté en 1946, est énorme. Sa puissance politique est décuplée du fait qu'il est assuré de la sympathie affirmée des soldats de la capitale. Il tient Port-au-Prince, siège du pouvoir central, sous la menace de la colère populaire. Cette position stratégique le mettra en situation d'arbitre aux phases les plus aiguës de la crise.

Telles sont les principales forces qui vont s'affronter au cours de la campagne électorale. La lutte pour le pouvoir, encore une fois, va se jouer

entre les différents clans des classes dirigeantes, avec en arrière fond la question de couleur. Les masses de la capitale et des principales villes de province interviendront comme forces d'appoint. Les programmes se ressemblent tous, axés sur la liberté, la démocratie, la justice sociale, la réforme administrative, le développement économique. Tel est le décor. Mais l'essentiel se passe ailleurs en coups fourrés, en dénonciations des groupes rivaux, en attaques personnelles. Déjoie qui traîne dans son sillage la bourgeoisie mulâtre et ses alliés ne peut pas, à l'instar de ses adversaires qui prennent un appui revendiqué sur les masses, dénoncer le fossé entre les classes, le scandale de l'extrême richesse outrageusement plantée au sein de l'extrême misère.

Le bruit de fond de l'idéologie noiriste et *développementiste* couvre, cependant, toutes les voix nouvelles qui entendent trouver de nouvelles pistes de réflexion pour aborder les problèmes du pays non plus en termes des intérêts amalgamés de la bourgeoisie commerçante, des propriétaires fonciers et de certaines fractions de la petite-bourgeoise urbaine. C'est une tradition coriace que de réduire la pensée progressiste à travers l'histoire d'Haïti à ses deux axes noiriste et *développementiste*. Il a suffi à un chef d'État de frapper du pied ou de donner de la gueule contre l'aristocratie dominante, de faire construire un pont, une route, un immeuble pour qu'il soit gratifié de l'étiquette de progressiste sinon de révolutionnaire. Le développement par les grands travaux publics, par la recherche de contrats d'implantation d'entreprises agricoles et industrielles, l'appel aux investisseurs étrangers constituent l'essentiel du projet économique des classes dirigeantes. Plus d'un siècle de distillation de cette idéologie, nullement remise en question de façon articulée à l'expérience historique, nullement prise à partie, au corps à corps par une autre idéologie ne pouvait avoir d'autres effets que de nourrir les illusions petites-bourgeoises et populistes. Le marxisme introduit d'en haut dans le débat social et politique n'avait pas réussi à acquérir son autonomie stratégique. Il marchait souvent sur la pointe des pieds à côté du noirisme et du *développementisme*. On retrouvait des marxistes notoires dans tous les camps. Ceux de Port-au-Prince se partageaient entre Déjoie et Fignolé, ceux des zones d'influence duvaliériste suivaient le courant. Quelques tentatives venant des anciens de *la Nation* et du PSP, à travers une nouvelle organisation,

l'Alliance Démocratique, n'ont pas réussi à distraire les progressistes et les démocrates des passions partisans.

L'alliance des deux D contre le magloirisme

Qui de Déjoie et de Duvalier va l'emporter? La question semble aller de soi tant il est vrai qu'ils représentent aux yeux de tous les observateurs les deux grands de l'arène électorale. Tout n'est pas dit, cependant; la campagne vient de redémarrer. Jumelle ne veut pas mourir, et Figolé prend très au sérieux son rôle de leader populaire conscient de ses atouts, confiant dans sa puissance de conviction. Les candidats et leurs délégués sillonnent les routes. C'est le branle-bas de combat. Pourtant ce ne sont pas les préparatifs proprement électoraux qui occupent les esprits au tout début du gouvernement provisoire. Quelques changements ont lieu dans l'armée. Le chef de la police, le colonel Marcaisse Prosper, s'est réfugié dans une ambassade. Le général Levelt est mis à la retraite. Le nouveau chef d'état-major de l'armée, le général Léon Cantave, est un officier qui a su tenir tête à Magloire; on ne lui connaît pas de préférence accusée pour l'un ou l'autre des candidats à la présidence. Le cabinet ministériel est formé avec, entre autres, la participation de représentants de Déjoie et de Duvalier (Paul Cassagnol et Max Botté pour le premier, Marcel Vaval pour le second). Ces mesures ne suffisent pas à répondre aux exigences des forces victorieuses.

Le président provisoire Joseph Pierre-Louis est à la tête du gouvernement, mais le pouvoir effectif se joue dans le cadre du rapport de forces Déjoie/Duvalier dont l'objectif commun immédiat est de nettoyer l'administration des magloiristes. Les « révolutionnaires » n'entendent pas se mettre à la remorque du gouvernement. Dès le 15 décembre, ils commencent le nettoyage. Des commandos du Parti du Peuple Haïtien (Le Souverain) font irruption dans certaines administrations pour déloger des créatures du président déchu. Ces procédés sont réprochés par le ministre de l'Intérieur qui menace de poursuivre les auteurs¹¹. Le parti de Déjoie et celui de Duvalier relayés par leurs représentants au sein du gouvernement

¹¹ Communiqué du ministère de l'Intérieur, R. Barrau. *Le Nouvelliste*, 31 décembre 1952.

exercer de fortes pressions sur le président provisoire Pierre-Louis pour qu'il procède à une profonde réforme dans la fonction publique. Une commission d'enquête administrative est instituée le 17 janvier 1957. Le même jour les Chambres Législatives sont convoquées à l'extraordinaire le mardi 22 janvier. La loi électorale de 1930 est réactivée et des projets de modification sont soumis au parlement. La loi du 26 janvier 1957 accorde désormais plein et entier exercice de tous les droits politiques à la femme haïtienne âgée de 21 ans accomplis¹².

Mais ce qu'on demande au gouvernement, ce sont des mesures concrètes et convaincantes contre le magloirisme. Le Conseil de ministres avait par un communiqué du 31 décembre informé que des dispositions devraient être prises en ce sens (mise sous séquestre des biens de ceux soupçonnés de malversations durant les six dernières années, démarches pour obtenir l'éloignement de Magloire de la Jamaïque où il avait trouvé asile, commission d'enquête à mandat étendu)¹³. Dans certaines administrations, comme à Damiens, c'est la guerre entre le ministre et son sous-ministre à propos de nominations et révocations jugées injustifiées, donc partisans. On accuse le président de traîner les pieds. De là à le soupçonner de protéger les intérêts de Magloire, il n'y avait qu'un pas que les ministres déjoïstes et duvaliéristes n'hésiteront pas à franchir dans leur réquisitoire du 2 février¹⁴.

En fait, la marge de manœuvre de Pierre-Louis est très étroite. Il est enfermé dans le corset constitutionnel, remarque *Le Nouvelliste* du 18 décembre. Juriste réputé, légaliste, obligé de compter avec les Chambres Législatives issues de l'ère magloirienne et dont on demande le renvoi, attaché à la lettre de la Constitution, le président provisoire ne peut en fait, gouverner que s'il est assuré de l'appui de Déjoie et de Duvalier dont les intérêts sont loin d'être convergents. Sur un point cependant, ils maintiendront le front uni : en finir au plus vite avec les séquelles du magloirisme et organiser les élections au plus tôt. Dès lors que Pierre-Louis hésite et résiste, ils lui retirent leur appui.

¹² *Le Moniteur*, 28 janvier 1957.

¹³ Communiqué du Conseil des secrétaires d'État. *Le Nouvelliste*, 31 décembre 1956.

¹⁴ *Le Nouvelliste*, 7 février 1957.

(...) Le caractère constitutionnel de votre gouvernement, lui écrivent le 2 février les ministres démissionnaires, n'excluait pas l'adoption de certaines mesures urgentes susceptibles de répondre aux justes et légitimes revendications du peuple. C'est, d'ailleurs, ce que nous avons toujours soutenu à vos côtés en vous indiquant même des textes de lois, en vous rappelant les principes que vous connaissiez déjà plus que nous pour avoir raison de vos vaines appréhensions de sortir de la Loi et de la Constitution [...]

Encore que vos réticences fussent de nature à nous décourager et à nous faire comprendre que votre détermination était déjà prise de couvrir de votre tutélaire protection ces dilapidateurs, inlassablement, nous nous évertuions à mettre sous vos yeux les précédents, tels la procédure menée à l'occasion du Procès de la Consolidation [...] ¹⁵

Il aura donc fallu de peu pour renverser Pierre-Louis. Le coup de semonce est donné le 25 janvier. Une bombe éclate en pleine nuit au Palais Législatif. L'agitation est relancée. Pierre-Louis est violemment attaqué à la radio. Le 2 février, une manifestation de rue est organisée à l'appel du Souverain pour obtenir l'effacement de Pierre-Louis. Puis on apprend que le cabinet est démissionnaire. La lettre de démission conjointe des ministres Cassagnol, Vaval, Bolté et Robin constitue une implacable mise en accusation. Dans la soirée, les porte-parole de Déjoie et de Duvalier appellent à la grève générale. Le communiqué du bureau politique de Déjoie se termine, en interpellant le peuple, par une sorte d'incitation à la rébellion au nom de sa volonté souveraine: «Il vous revient donc de sauvegarder les droits sacrés que la Constitution vous a octroyés en reconnaissant que la souveraineté réside dans l'universalité des citoyens¹⁶.» Pierre-Louis a tenté de justifier sa politique, de défendre son honneur. Il s'adresse au peuple, confère avec les leaders politiques et les chefs de l'armée. Il accuse les factieux, ceux qui veulent transformer le gouvernement en une vaste machine à règlements de compte, ceux qui veulent en faire un tremplin pour leurs activités partisanses. Il n'y peut rien. Le pouvoir lui échappe. Le 4 février, il démissionne.

15 Ibid.

16 Célestin, *Compilations pour l'histoire*, p. 101-102.

« Constitutionnels » contre « révolutionnaires »

La crise va-t-elle se dénouer avec le départ de Pierre-Louis réclamé par la quasi-totalité des secteurs? À la vérité, elle ne fait que se corser. Comment et par qui va-t-on remplacer le président démissionnaire? Dès le 3 février, anticipant la vacance présidentielle et devant la détérioration du climat politique, le général Cantave avait pris l'initiative de convoquer les candidats à la présidence pour une évaluation de la situation et dans l'espoir d'obtenir qu'il soit mis fin aux grèves et autres moyens de pression qui perturbent la vie nationale. Déjoie ne répondit pas à la convocation le 3 février, et par la suite, malgré de pressantes démarches, il persiste à ignorer la conférence des candidats à la présidence arguant que son sens de la dignité lui interdit de s'asseoir à la même table que l'ancien ministre des Finances de Magloire, Clément Jumelle, dénoncé par la clameur publique. Le 4 février, six candidats à la présidence: François Duvalier, Daniel Fignolé, Alfred Viau, Clément Jumelle, Franck Sylvain, Julio Jean-Pierrre Audain, répondant à l'invitation du chef d'état-major de l'armée, acceptent de se concerter pour calmer le jeu et annulent tous les ordres de grève déjà lancés. Quant à Déjoie, il fait connaître par écrit sa position: les candidats à la présidence ne sont pas qualifiés pour désigner un président provisoire, seule la solution constitutionnelle doit prévaloir. Dans la soirée du 9 février, il intervient à la radio pour expliquer sa position. Il se prononce pour le maintien de la grève jusqu'au rétablissement de la légalité constitutionnelle.

Deux thèses s'affrontent donc. Celle de Déjoie demande l'application pure et simple de l'article 81 selon lequel la présidence provisoire devrait être attribuée au plus ancien juge de la Cour de Cassation, en l'occurrence le juge Jean Baptiste Cinéas. Dans un mémoire daté du 4 février et adressé au chef d'état-major de l'Armée d'Haïti, Duvalier soutient au contraire que l'article 81 ne peut plus servir et qu'il faut recourir à une nouvelle formule qui fasse l'accord des leaders représentatifs du peuple. Il souligne que « la nouvelle vacance produite sous la poussée révolutionnaire prouve éloquemment que l'application abusive et judaïque de l'article 81 de la Constitution n'a fait que détourner la Révolution de son vrai but et de ses

aspirations légitimes¹⁷». Certains juristes, Colbert Bonhomme notamment, avaient déjà au lendemain de la chute de Magloire développé l'idée que contre ce dernier c'est la Révolution qui a triomphé, et «son triomphe ne saurait consister dans une continuation juridique du régime.» Pour Bonhomme, il est évident que le simple fait d'avoir succédé à un gouvernement révolutionnaire — c'est-à-dire la tentative de Magloire de se succéder à lui-même du 6 au 13 décembre 1956 — «confère au gouvernement de Pierre-Louis un caractère éminemment révolutionnaire¹⁸». En conséquence, un tel gouvernement ne devrait pas se sentir pris dans le corset constitutionnel lorsqu'il s'agit de défaire l'ordre magloirien. Pourtant, la bataille livrée contre Magloire tendait explicitement à obliger au respect des règles constitutionnelles. C'est contre sa fourberie et pour le rétablissement des normes constitutionnelles qu'on s'est mobilisé entre le 6 et 13 décembre. Les nuances du débat n'embarrassent pas les politiciens. Le point de vue défendu par Duvalier et entériné par tous les autres candidats à la présidence, sauf Déjoie, veut que dans cette situation exceptionnelle et «révolutionnaire» la solution de la crise repose sur le choix d'une personnalité indépendante comme chef du Pouvoir Exécutif.

Dans le camp des «constitutionnels», on trouve, à côté de Déjoie, le D^r Georges Rigaud, président de l'Alliance Démocratique. Étienne Charlier fait le compte rendu d'une séance au cours de laquelle les tenants des deux thèses se sont affrontés. Ayant contacté Duvalier et Déjoie dans la nuit du 2 au 3 février «en vue d'une action commune contre le gouvernement», Georges Rigaud, Étienne Charlier, Max Sam et Michel Roumain ont réussi à mettre en présence les représentants des deux candidats (Marceau Désinor, Rossini Pierre-Louis et Max Keitel pour Déjoie, Thomas Désulmé. Edmond Sylvain et Jean David pour Duvalier¹⁹) et le principal responsable du groupe *Le Souverain*, Windsor K. Laferrière. Si tout le monde se met d'accord sur les moyens à prendre pour «obtenir l'effacement de M. Pierre-Louis, par contre, on discute à perdre

17 Ibid., p. 122.

18 *Le Nouvelliste*, 20 décembre 1956. Le point de vue de Bonhomme est partagé par Edmond Sylvain et Pierre Gonzalès qui se sont exprimés dans deux textes distincts publiés par *Le Nouvelliste* du 22 décembre 1956.

19 Duvalier était présent au début de la réunion. Il s'est retiré lorsqu'il apprit que Déjoie n'y participerait pas personnellement.

haleine sur la façon de combler le vide présidentiel en cas de triomphe du mouvement [...]». Les représentants de Duvalier et du *Souverain* se prononcent pour la solution révolutionnaire contre les autres favorables à la formule constitutionnelle. Charlier précise que le D^r Rigaud inclinait pour la thèse révolutionnaire, mais qu'il s'est laissé convaincre sans grand enthousiasme pour la thèse constitutionnelle que Sam, Roumain et lui-même défendaient «à cause de l'insécurité, du point de vue démocratique, de la solution dite révolutionnaire qui serait livrée à l'improvisation et à l'arbitraire», contrairement aux avantages offerts par la solution «constitutionnelle» dont le caractère automatique ferait aboutir «au choix d'un honnête homme, le juge J. B. Cinéas» et rendrait difficile une opération de l'armée toujours redoutable²⁰. L'ambassadeur américain endosse également la formule constitutionnelle. Il a même fait une démarche maladroite auprès de Duvalier. Au cours d'une rencontre avec le candidat le 4 février, il l'avertit que les États-Unis et d'autres gouvernements ne reconnaîtraient pas un président qui ne serait pas le produit de l'application de l'article 81. Cet argument de la reconnaissance avait été soulevé par Charlier au cours de la séance dont il a fait le compte-rendu. Il faisait valoir en effet que cette difficulté leur serait épargnée «puisque dans le cas de la solution constitutionnelle, la reconnaissance est pour ainsi dire un droit acquis». L'application de l'article 81 apparaît ainsi comme un moyen commode de combler la vacance présidentielle dans cette circonstance particulière et non comme un impératif constitutionnel auquel on recourt spontanément. La clause constitutionnelle, encore une fois, est prise dans le rapport des forces politiques.

Entre temps, le Corps législatif ayant été officiellement saisi de la démission de Pierre-Louis, le général Cantave informe par un communiqué du 4 février que l'Armée d'Haïti se retire du processus de médiation²¹.

20 Étienne Charlier, «Le front anti-magloiriste se désagrège», dans *Indépendance*, 16 février, 1957. Un large extrait est reproduit par Bonhomme, *La non-rééligibilité du chef de l'État*, p. 138-139.

21 Julio Jean-Pierre Audain a participé en tant que candidat à la présidence à toutes les réunions au quartier-général de l'armée les 3, 4 et 5 février 1957. Il rapporte qu'à la rencontre du 5, le général Cantave «nous fit part de sa conversation avec l'ambassadeur américain et nous dit de ne plus compter sur l'armée pour résoudre la crise présidentielle.» C'est au cours de cette même réunion que l'ambassadeur fit

Le mardi 5 février, obéissant aux consignes de Déjoie, les commerçants maintiennent leurs magasins fermés. Les masses fignolistes (*le rouleau compresseur*) commencent à s'ébranler. L'épreuve de force est ainsi engagée entre les « constitutionnels » et les « révolutionnaires ». Le chef de l'armée écrit à Déjoie pour le mettre en face de ses responsabilités, c'est-à-dire, pour rejeter sur lui l'odieux de la situation qui se dégrade rapidement à cause de la grève du commerce. Dans la matinée, Fignolé fait une pathétique intervention à la radio, un extraordinaire morceau d'éloquence créole qui fait frissonner dans les chaumières. Il accorde un délai de 24 heures à Déjoie ; *Mwen bay Déjoie jounen jodi a* revient comme un leitmotiv pour dire que la longanimité du peuple a une limite. La menace est à peine voilée. Les troupes se rangent en ordre de bataille. Déjoie cède, l'ordre de grève est rapporté dans l'après-midi. Dès lors, les « constitutionnels » sont, à toutes fins pratiques, vaincus.

La lutte était déjà reportée dans l'enceinte du parlement, lui-même partagé entre les deux thèses. La lettre de démission de Pierre-Louis est parvenue aux présidents des deux Chambres le 4 février. Le 6, celles-ci reçoivent une demande d'arbitrage des six candidats « révolutionnaires » pour combler la vacance présidentielle. À la vérité, il s'agit pour eux d'établir les modalités de la solution « révolutionnaire ». C'est eux qui détiennent le véritable pouvoir de décision. Aussi, après une dernière démarche repoussée par Déjoie le 6 février, les six candidats, réunis en la résidence de René Sterlin à l'avenue St-Louis-Roi-de-France, conviennent-ils d'une formule selon laquelle les noms de deux citoyens seront proposés à la ratification de l'Assemblée Nationale. Le recours au parlement ne s'impose que pour la commodité de l'opération et par le besoin de légitimation du choix du camp « révolutionnaire » qui a déjà fait savoir que « l'application éventuelle de l'article 81 ne servirait que les intérêts d'un groupe²² ». Du reste, les Chambres seront pratiquement assiégées. Elles ne sont pas fiables

chercher Duvalier. À son retour, celui-ci. « nous dit avoir répondu au représentant du gouvernement nord-américain que sans son intervention, le président provisoire aurait été déjà choisi... » (J.J.P. Audain, op. cit. p. 265-266).

22 Déclaration de six candidats à la présidence contre l'article 81 : F. Duvalier, D. Fignolé, C. Jumelle, F. Sylvain. A. Viau, J. J. P. Audain, dans Bonhomme, *La non-réligibilité du chef de l'État*, p. 143. Lire également Julio Jean-Pierre Audain, *Les ombres d'une politique néfaste*, Mexique, s.n., 1976, p. 268-269.

aux yeux du peuple fignoliste et des partisans duvaliéristes. De fréquentes manifestations de rue se déroulent aux abords du Palais législatif. Les parlementaires travaillent sous la menace. Le président du Sénat Charles Fombrun, sympathique à la thèse constitutionnelle, démissionne.

Les débats sont orageux au Sénat et à la Chambre. Les uns et les autres s'alimentent aux consultations juridiques données ici et là, dont celles de quatre juges du tribunal de Cassation, de Georges Bretoux, ancien constituant et doyen du tribunal civil de Jacmel, des avocats Victor Duncan et Emile Cauvin se prononçant toutes pour la validité de la position des « constitutionnels ». Mais, c'est en faveur de la thèse « révolutionnaire » que les deux Chambres trancheront le 7 février 1957. Le même jour, elles se réunissent en Assemblée Nationale pour élire le futur président provisoire sur une liste de trois noms : Franck Sylvain, lui-même candidat à la présidence, mais s'engageant à se retirer s'il est élu ; D^r Demetrius Pétrus et Colbert Bonhomme. Les deux premiers sont proposés par le groupe des candidats « révolutionnaires » et le troisième par le Parti du Peuple Haïtien. Durant les trois jours de délibération, *le rouleau compresseur* et tout ce que Port-au-Prince compte de groupes de pression se font sentir. On savait depuis la veille que Franck Sylvain était le favori des plus puissants candidats. Les parlementaires intimidés par l'opinion populaire ne pouvaient pas ne pas l'élire²³. Il obtint 23 voix contre 10 au D^r Pétrus et 2 à Colbert Bonhomme. Ironiquement, Sylvain prêtera serment sur la Constitution qu'on vient d'estropier²⁴. Le plus important est que Déjoie

23 « Vers les deux heures du matin, j'entendis frapper à la porte et une voix qui m'appelait. En robe de chambre, je vais ouvrir, et me trouvai en présence du Dr François Duvalier accompagné de Clément Barbot. Je les introduis, et nous nous asseyons. — Nous avons perdu la bataille, me dit Duvalier, car Jumelle qui dispose toujours de certains députés, a fait un travail auprès d'eux, et, demain, c'est Pétrus qui sera élu en lieu et place de Sylvain. — Fignolé est-il au courant de la situation ? — Oui ! et que dit-il ? — Il est toujours avec Sylvain. Eh bien ! rien n'est perdu si Fignolé accepte à utiliser le MOP (Mouvement Ouvrier et Paysan). Quoi qu'il en soit, il faut que dès six heures le rouleau compresseur du MOP soit dans les rues de Port-au-Prince et que la station de Hérard lance des « slogans » en faveur de Franck Sylvain. Il est certain que les parlementaires auront peur d'être lynchés, et que l'armée d'Haïti hésitera à tirer sur les manifestants. » Dans Audain, *Les ombres d'une politique néfaste*, 270, 271.

24 Lire le texte de la décision du Corps Législatif élisant Sylvain à la présidence dans *Le Moniteur* du 11 février 1957.

vient de subir une cuisante défaite. C'est son adversaire principal, F. Duvalier, qui en profitera le plus.

Renversement d'alliance: Déjoie/Fignolé contre la mainmise duvaliériste sur Sylvain

Dès son entrée en fonction, Sylvain prend des mesures énergiques: mise sous séquestre des biens meubles et immeubles de l'ex-président Magloire et de tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, ont participé, sous son administration à la gestion de la chose publique; renforcement des pouvoirs de la commission d'enquête administrative; mise en mouvement de l'action publique partout où des crimes et délits ont été commis; mise en disponibilité des membres et du personnel du Conseil de gouvernement créé par la Constitution de 1950; promulgation d'un nouveau décret électoral afin de simplifier les procédures électorales, de les adapter aux nouvelles conditions, notamment en ce qui concerne l'exercice du droit de vote des femmes²⁵; convocation des Assemblées primaires en vue des élections présidentielle et sénatoriales le 28 avril 1957. Les intentions du nouveau gouvernement paraissent rassurantes eu égard aux revendications anti-magloiristes. Sylvain se propose même de faire appel aux bons offices de l'ONU pour qu'elle envoie un contingent d'observateurs pour témoigner sur le déroulement des élections.

La campagne électorale redémarre en trombe après le 8 février. Mais ce mois aura été particulièrement fertile en incidents sanglants à Port-au-Prince, à Petit-Goâve, aux Cayes, aux Gonaïves. Bilan: deux morts, des dizaines de blessés, des propriétés saccagées. Les violences verbales, les accusations, les insultes personnelles à la radio n'ont pas de limite. La police, alarmée, interdit les émissions radiophoniques à caractère politique.

Au fur et à mesure que l'on approche de la date des élections, les manifestations de rivalité entre Déjoie et Duvalier se font plus vives et plus fréquentes. Les inscriptions sur les listes électorales commencent le 22 mars. Comme d'habitude, elles donnent lieu à toutes sortes de récriminations. Les fraudes, les plaintes, les incidents révélés d'une circonscription

²⁵ *Le Moniteur*, 3 mars 1957.

à l'autre remplissent les médias de la capitale et continuent de faire monter la tension. Des ministres et des fonctionnaires sont mis en cause, accusés à tort ou à raison, de faire le jeu de Duvalier. Déjoie menace de déclencher des grèves de protestation contre les menées partisans du gouvernement dénoncées avec fracas. Spécialement visés, le ministre de l'Intérieur, Thésalus Pierre-Étienne et celui de la Justice, Colbert Bonhomme, se défendent comme ils peuvent. Mais Déjoie et Figolé ne leur laissent aucun répit. La méfiance s'installe, une nouvelle crise gouvernementale s'annonce.

Le 27 mars, à l'initiative de Figolé, les représentants de tous les secteurs politiques, sauf celui de Duvalier, se réunissent pour conférer sur les mesures à prendre en vue de faire échec à l'emprise de Duvalier sur le gouvernement. Ils décident d'exiger du président Sylvain le renvoi de ses ministres et de former un nouveau cabinet «représentatif de tous les secteurs politiques et donnant des garanties d'impartialité et de sécurité dans les prochaines compétitions électorales²⁶.» Mais à l'invitation du président de participer à la formation du nouveau cabinet, la conférence politique présidée par Daniel Figolé se dérobe. Entre temps. Sylvain — pour faire diversion ou pour profiter de l'ambiance de la crise? — porte un grand coup : le 29 mars, il décrète la dissolution des Chambres, suspend les opérations d'inscription et remet à une date ultérieure la convocation des assemblées primaires. La dissolution des Chambres, même inconstitutionnelle, doit satisfaire l'ensemble du mouvement anti-magloiriste dont c'était une vieille revendication. Rien n'y fait cependant, le gouvernement continue à perdre pied. Déjà le 27 mars, Déjoie avait mis en alerte tous ses bureaux politiques et avisé que le principe d'une grève générale avait été arrêté et que le mot d'ordre serait lancé en temps opportun. Le 29 mars, Figolé parlant au nom de la Conférence politique, insiste sur le renvoi immédiat et sans condition du cabinet. L'Alliance démocratique, de son côté, affirme que la formation d'un nouveau cabinet ne suffira pas à dénouer la crise. Elle propose la simplification des opérations électorales par la suppression pure et simple des inscriptions, l'utilisation d'une encre indélébile au moment du vote, une représentation assurée à chaque

²⁶ *Le Nouvelliste*, 28 mars 1957.

candidat dans les bureaux de vote²⁷. C'est aussi la position de Duvalier vigoureusement affirmée, déjà le 28 décembre 1956, dans son discours des Gonaïves.

Isolé, vilipendé par l'opposition, menacé par les grèves déjoïstes et *le rouleau compresseur* fignoliste, Sylvain ne peut compter que sur le seul secteur duvaliériste dont il doit se démarquer pourtant pour ne pas accréditer l'accusation de partisanerie que lui collent ses adversaires. Toutes les tentatives de conciliation par plusieurs canaux, notamment par l'Alliance démocratique, échouent²⁸. Finalement, la grève est déclenchée le 1er avril. Pour l'opposition, maintenant, il ne suffit plus de renvoyer le ministère, Sylvain aussi doit partir. Coïncidence? On le sait, ce même 1er avril, la police met au jour un complot fomenté, dit-on, par des activistes duvaliéristes contre les bureaux politiques de Déjoie, de Figolé et de Jumelle. Un dépôt de bombes est découvert en banlieue sud de Port-au-Prince. Le désamorçage raté des engins provoque la mort de deux officiers de l'armée: Michel Conte et Freynel Andral Colon. Des arrestations sont effectuées, dont celle du propre sous-ministre de Sylvain, Windsor K. Laferrière. D'autres individus, tous duvaliéristes, sont compromis: Clément Barbot, Fritz Cinéas, Daniel Francis et Thémistocles Fuentes, un activiste cubain. Durant la nuit du 1er au 2 avril, Port-au-Prince retentit de bruits d'armes sans qu'on sache ce qui s'y passe. Le lendemain 2 avril, on apprend par un communiqué du chef d'état-major de l'armée que le président Sylvain démissionnaire est placé en résidence surveillée.

À cette étape, le rôle de l'armée dans la suite des événements devient prépondérant. Jusque-là, il importait de conquérir des positions dans les administrations pour espérer gagner les circonscriptions. L'intérêt va se déplacer de la sphère proprement politique à la sphère militaire. Le jeu de bascule, d'alliances et de ruptures ne met pas en position de pouvoir. Tout en étant elle-même traversée par les antagonismes sociaux et politiques qui déchirent le pays, l'armée est destinée à arbitrer les compétitions, en dernier recours. Sous la direction de Cantave, soupçonné de mener un

²⁷ *Le Nouvelliste*, 29 mars 1957.

²⁸ Lire le récit de Alix Mathon qui a joué un rôle de médiateur dans le conflit, dans *Témoignage sur les événements de 1957*, Les Éditions Fardin, Port-p-au Prince, 1980, p. 55 et suiv.

jeu embrouillé, elle reste tiraillée entre officiers duvaliéristes, déjoïstes, jumellistes et soldats fignolistes. La route de la présidence semble désormais passer par la conquête du pouvoir en son sein.

Le compromis boiteux du « collégial »

L'effondrement du gouvernement de Sylvain consacre la montée de l'alliance Déjoie/Fignolé. Au tour de Duvalier de goûter à la défaite. Mais il encaisse et attend la suite. Maintenant, il faut constituer un nouveau gouvernement. Les artisans de la chute de Sylvain, en l'occurrence Fignolé et Déjoie, prennent l'initiative de convoquer le 2 avril une nouvelle conférence politique de tous les candidats à la présidence en vue de la constitution d'un gouvernement provisoire. Les réunions ont lieu en la résidence de Marceau Désinor sise au 73 de l'Avenue Christophe à Port-au-Prince. À l'exception du candidat René Roy dont on n'a aucune nouvelle et de Clément Jumelle qui s'est mis à couvert pour échapper à un mandat d'arrêt, tous les secteurs participent aux délibérations. Louis Déjoie est choisi à l'unanimité pour présider la conférence dont les travaux aboutissent le 5 avril à la formation d'un nouveau gouvernement, le troisième en quatre mois. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité, le procès-verbal de clôture des séances en fait foi²⁹. Alix Mathon, l'un des participants à titre de membre du bureau politique de Déjoie, se félicite de l'atmosphère de cette conférence qui selon lui, marque comme « une pause à cette frénétique lutte des partis qui déchirait le pays depuis le 6 décembre 1956... N'était la note ridicule de la représentation des candidats Fauché, Audain, Viau, Bonaventure, invités à prendre part à ces assises, l'on pourrait interpréter cette tentative de rapprochement démocratique des leaders comme la manifestation de la maturité politique des élites dirigeantes du pays. La courtoisie, la modération dans les propos, un sincère esprit de coopération [...] donnaient une allure de grande dignité à cette assemblée³⁰. »

²⁹ *Le Moniteur*, 8 avril 1957

³⁰ Mathon, *Témoignages sur les événements*, p. 74-75.

Le gouvernement provisoire désigné sous la dénomination de Conseil Exécutif de Gouvernement est composé uniquement d'un collège de secrétaires d'État à la formation duquel concourent les candidats à la présidence au prorata de leurs forces respectives. La Conférence attribue un portefeuille à chacun des candidats « mineurs » et trois à chacun des trois grands (Déjoie, Duvalier, Fignolé) dont un représentant assurera, à tour de rôle et pour chaque séance, la présidence du Conseil.

Sur la question des inscriptions Fignolé est demeuré intraitable en sorte que, contrairement à l'avis de Déjoie et de Duvalier, cette formalité est maintenue avec renforcement des moyens de contrôle. La date des élections est fixée au 16 juin, celle de la validation des pouvoirs des députés et sénateurs élus au 1er juillet, et le nouveau chef de l'État prêtera serment le 15 juillet. Enfin, la Conférence « a décidé que la Charte fondamentale du nouveau gouvernement sera la Constitution de 1950, reconnue en toutes et chacune de ses parties qui ne seraient pas contraires aux présentes décisions de la Haute Assemblée. »

Le 6 avril, tous les documents sont transmis au chef d'état-major. Au nom de la Conférence, celui-ci est sollicité par lettre signée de Déjoie et Fignolé, de mettre à la disposition du nouveau gouvernement les forces nécessaires au protocole d'installation des nouveaux ministres. Le même jour, l'installation a lieu à la salle des bustes du Palais National. Tour à tour Duvalier, Déjoie et Fignolé prennent la parole selon un protocole visant à sceller l'accord entre les principales forces politiques.

Malgré toutes les précautions symboliques, le CEG, plus généralement connu sous le nom de « Collégial », est une coalition d'intérêts fragile, une formule de compromis à laquelle Duvalier semble adhérer du bout des lèvres. Cette sorte de compromis boiteux ne résistera pas aux premières bourrasques. Apparemment Fignolé et Déjoie sont maîtres du jeu. Ils se sont partagé les ministères de l'Intérieur et de la Justice, les plus importants dans le contexte électoral. Le ministre de l'Intérieur fignoliste Léonce Bernard est doublé du sous-ministre déjoïste, Max Bolté; inversement Grégoire Eugène, fignoliste, assiste le titulaire déjoïste de la Justice, Stuart Cambronne. Duvalier se contente des Relations Extérieures, de la Présidence et des Travaux Publics. En somme il ne dit rien, le sphinx. Il a déjà compris que le lieu du pouvoir s'est déplacé de

l'appareil gouvernemental à l'appareil militaire. Il colle à l'armée comme une sangsue et laisse faire.

Plusieurs observateurs nationaux et étrangers expriment leur scepticisme quant à l'efficacité de fonctionnement d'un gouvernement collégial. Mais c'est d'abord le comportement jugé étrange de certains chefs de l'armée qui soulève des interrogations et des critiques. La détention prolongée de l'ex-président Franck Sylvain provoque des réactions et des mécontentements. Des notes de protestation émanant de groupes politiques (le *Parti Unité Nationale* de Duvalier, l'*Alliance Démocratique Haïtienne* de Georges Rigaud), de l'ordre des avocats, d'un grand nombre de candidats à la députation et au Sénat sont adressées au chef d'état-major de l'armée. Elles réclament justice pour Sylvain. Dans leur lettre à Cantave, les candidats de plusieurs départements s'élèvent contre la prétention de « groupuscules de Port-au-Prince » de faire et défaire les gouvernements provisoires. L'armée entre de plus en plus dans la tourmente³¹.

Comme auparavant, les tiraillements au sein du gouvernement commencent avec les réformes dans l'administration et la relance du processus électoral. Le consortium des candidats qui essaie de gérer l'État arrive difficilement à s'entendre pour un partage équitable des préfectures, des conseils communaux, des parquets et des postes-clés dans les ministères. Ces fonctions sont, bien entendu, essentielles au déroulement des élections. Moins de quinze jours après l'installation du gouvernement collégial éclate le conflit, précisément sur le refus du Conseil de nommer Edmond Pierre-Paul, fils du ministre duvaliériste de la Présidence, à la tête du parquet de Port-au-Prince. À partir du 22 avril, les représentants duvaliéristes boycottent le Conseil. Le candidat Duvalier écrit aux membres de la Conférence politique et au CEG une longue lettre dans laquelle il prend à partie ses compétiteurs qui font procéder dans certains ministères (Finances, Agriculture, Éducation Nationale en particulier) « à des nominations, à des transfèrements à caractère purement électoral... », et dans certains cas comme à la Régie du Tabac, les nominations sont franchement illégales³². La réponse du CEG ne se fait pas attendre : devant le refus des ministres duvaliéristes de reprendre leur place au sein du Conseil, celui-ci

31 Bonhomme, *La non-rééligibilité du chef de l'État*, p. 210 et suiv.

32 Célestin, *Compilations pour l'histoire*, p. 272-275.

décide le 24 avril de répartir entre les membres restants les ministères vacants. Pratiquement le CEG est amputé de Duvalier. Une guerre de communiqués entre le bureau politique de Duvalier et le Collège croupion s'engage sur la légitimité de ce dernier. Duvalier conclut que le CEG est dissous et en donne avis au chef d'état-major de l'armée. Les conséquences de cette rupture sur le climat électoral et la situation politique en général seront désastreuses.

Le général Cantave intervient à nouveau en tant que médiateur. Le 26 avril, il réunit aux Casernes Dessalines tous les signataires de l'Acte constitutif du CEG et leur propose de former une junta militaire pour prendre en charge le gouvernement et l'organisation des élections. La formule soumise est la suivante :

Une junta militaire composée du général Léon Cantave et des colonels Roger Villedrouin et Pierre Haspil [...] présenterait les garanties suivantes :

- a) organisation des élections dans le délai fixé par la Charte du gouvernement ;
- b) Adoption du projet de décret du CEG ;
- c) Formation des bureaux d'inscription et de vote par les seuls représentants des candidats et par tirage au sort ;
- d) Neutralité de l'Armée ;
- e) Suppression de la fonction de préfet ;
- f) Non-participation des Conseils communaux aux opérations d'inscription et de vote ;
- g) Tatouage à l'encre indélébile à l'inscription et au vote ; encre dont l'efficacité aurait été préalablement éprouvée par les candidats eux-mêmes ;
- h) Formation d'un cabinet ministériel militaire dans lequel les membres de la junta n'auraient aucun portefeuille ;
- i) Non-immixtion des fonctionnaires publics dans les opérations électorales, sauf ceux désignés par la loi³³.

³³ *Le Nouvelliste*, 27 avril 1957.

Cette formule est acceptée par Duvalier qui se déclare favorable à tout gouvernement susceptible d'organiser des élections libres et honnêtes dans les meilleurs délais. Elle est rejetée par Figolé et Déjoie opposés par principe à tout gouvernement militaire. Ils engagent l'État-major à soutenir sans équivoque le CEG, seul gouvernement légitime et reconnu. En contrepartie, ils lui proposent de participer au gouvernement collégial en acceptant les ministères de la Défense et des Relations Extérieures. Cette dernière proposition étant refusée par l'état-major de l'Armée, les acteurs sont renvoyés à leur drame.

Ce même 26 avril, une grève inattendue affecte tout le commerce de la capitale. Un comité de commerçants présidé par Alain Laraque fils fait savoir à la radio le 28 avril que le mouvement a été déclenché pour obtenir l'effacement du chef d'état-major de l'Armée, le général Cantave. On lui reproche d'avoir ordonné de disperser le 26 avril, à coups de matraques et de gaz toxiques, une manifestation de femmes déjoïstes; de tolérer que des stations de radio appellent au pillage et à la guerre civile, que des manifestations populaires troublent la sécurité de la ville sans être réprimées; de faire montre de discrimination dans l'exécution des mesures de l'Armée. De nombreux officiers de l'armée ripostent en rejetant avec indignation cet ultimatum et en se déclarant solidaires du général Cantave. La grève du commerce, effective à Port-au-Prince, commence à s'étendre en province et menace d'autres secteurs. La situation s'aggrave de jour en jour. Un mouvement d'action patriotique est né à l'initiative de J. J. P. Audain en vue de trouver une solution. Des offres diverses de médiation viennent de partout, y compris de la hiérarchie catholique, sans résultat. Les forces alliées de Déjoie et de Figolé soutiennent à fond le Collège. Duvalier rejoint par Jumelle et d'autres candidats mineurs campe sur sa position. Le général Cantave semble tenir l'armée bien en mains, mais on sait que le clivage est profond au sein de l'institution militaire menacée d'être subvertie par la crise.

Le 1^{er} mai, le chef de l'armée opère une manœuvre d'apaisement. Il soumet le cas du Conseil Exécutif de Gouvernement au tribunal de Cassation qui, tout en se déclarant incompétent, reconnaît la légitimité du Collège. Deux des huit juges refusent de s'associer à la prise de position du tribunal. Mais Cantave se range à l'avis majoritaire et déclare appuyer le CEG.

Ce répit permet la fin de la grève des commerçants qui s'en remettent au gouvernement pour les suites nécessaires.

Le 9 mai, Duvalier contre-attaque. Il lance, dans un discours qui fait sensation: «Heureux et se congratulant d'être enfin seuls, entre honnêtes gens, entre gens du monde, entre gens de société, débarrassés, enfin, des ruraux que nous sommes [...] ils ont concerté entre eux la mise en place de leurs dispositifs d'élimination [...] Ils veulent décider sans nous. Ils sont devenus fous [...] Notre dernier mot sera le suivant: Votre "Collégial" sans nous est une farce. Vos élections sans nous sont une plaisanterie³⁴.» Puis, il ordonne à ses organisations de se retirer de toutes les compétitions électorales. Dès lors, toutes les régions duvaliéristes entrent en ébullition. À partir du lundi 13 mai, jour d'ouverture des inscriptions, c'est l'enfer. Un peu partout dans le Nord, l'Artibonite et la Grande Anse, bastions de Duvalier, des désordres se produisent. Les forces de l'ordre sont impuissantes. Les ordres du gouvernement sont ignorés. Les fonctionnaires désignés par le gouvernement central ne peuvent entrer en fonction. Les bureaux d'inscription sont paralysés. L'agitation atteint son niveau le plus élevé à Jérémie où de nombreux incendies éclatent et aux Gonaïves où le peuple gagne les rues. Tout un pan du pays menace de couper les ponts avec Port-au-Prince. On s'achemine vers une guerre civile. En vain le gouvernement annonce-t-il de sévères mesures de répression contre les auteurs de trouble. C'est une grave crise d'autorité qui éreinte le pays, lamine le pouvoir. Des actes de sabotage, des manifestations de rue, des grèves se multiplient dans l'Artibonite et le Nord. Des comités de Salut Public se constituent dans ce dernier département pour prendre en charge les services administratifs. Le 18 mai à Port-au-Prince, des partisans de Jumelle et de Duvalier investissent la cathédrale où le traditionnel *Te Deum* de la fête du drapeau sera célébré. Des cris hostiles accueillent les membres du gouvernement à l'intérieur tandis qu'à l'extérieur le *rouleau compresseur* les acclame. À la fin de la cérémonie, une mêlée générale ponctuée d'énergiques interventions des forces policières se solde par deux morts, de nombreux blessés et des dizaines d'arrestations.

34 François Duvalier, *La marche à la présidence*, Collection Œuvres essentielles, Presses nationales d'Haïti, p. 177 et suiv. ; Pressoir Pierre, dans *Témoignages 1946-1976: l'espérance déçue*, attribue la paternité de ce texte à Roger Dorsinville.

Le lendemain, le ministre fignoliste de l'Intérieur, Léonce Bernard, et son sous-ministre déjoïste, Max Boité, accompagnés du général Cantave partent en tournée dans l'Artibonite. Ils tombent sur une barricade aux portes de St-Marc et se voient interdire l'entrée de la ville. De retour à la capitale, les membres du gouvernement se concertent sur l'incident et sur le comportement de Cantave qu'ils jugent suspect. De toute façon, ils avaient déjà considéré le général comme un obstacle à leur politique. Ils en profitent donc pour le révoquer en dénonçant son incapacité de rétablir l'ordre dans l'Artibonite. La proclamation du 19 mai qui annonce cette décision du gouvernement souligne que « jusqu'à présent, les meilleures dispositions du gouvernement se sont heurtées à la résistance obstinée de certaines autorités militaires qualifiées. » Elle informe en même temps que le commandement de l'armée d'Haïti est confié au colonel Pierre Armand. Ce dernier semble pris de court. Il fait savoir qu'il ne peut accepter le poste pour le moment. Puis, les membres de l'état-major : Maurepas Alcindor, Bernardin Augustin, Pierre Armand, Louis Roumain, Antoine Multidor, Pierre Vertus, Robert Bazile, Albert Maignan et Robert André signent le 20 mai un communiqué déclarant nulle et inconstitutionnelle la révocation du chef d'état-major³⁵. Deux jours plus tard, un avis du Grand Quartier-Général de l'Armée informera que le nom de Pierre Armand a été inscrit par erreur.

Si Cantave avait des scrupules, il vient d'en être libéré. Solidement installé aux Casernes Dessalines, fort de l'appui de nombreux officiers duvaliéristes et jumellistes, il proclame la dissolution du Conseil Exécutif de Gouvernement le 20 mai. Il n'ose cependant pas s'emparer de la présidence. Il assure que l'armée maintiendra l'ordre et la paix en attendant que, par ses soins, des délégués d'arrondissement réunis à la capitale désignent un nouveau président provisoire. Sur ces entrefaites, une nouvelle grève des

35 Tous ces documents sont reproduits dans Célestin, *Compilations pour l'histoire*, p. 330 et suiv. Pierre Armand vient de publier son témoignage sous le titre: *L'Armée d'Haïti et les événements de 1957*. Sa version et ses explications se démarquent des textes officiels. Plusieurs acteurs de l'époque venus de tous les camps rendent compte de leur participation à ces événements et fournissent ainsi des matériaux non négligeables pour une analyse historique dont la nécessaire rigueur exigera la prise en compte de la qualité des témoins et la mise à contribution d'autres matériaux non moins pertinents.

commerçants est déclarée à Port-au-Prince. Le pays est totalement paralysé. L'Artibonite et le Nord sont coupés de Port-au-Prince. L'armée établit un couvre-feu de 21h à 4h sur toute l'étendue du territoire. Tractations, conciliabules, médiations, regroupements des forces: la classe politique est frénétique. On s'attend au pire.

La décisive journée du 25 mai 1957: les jeux sont faits

Le 24 mai se produit un sursaut «loyaliste». Une intense activité au sein de l'armée aboutit au ralliement de nombreux officiers de la plupart des garnisons de la capitale autour du chef d'état-major nommé par le CEG. Le colonel Armand est donc revenu sur sa décision. On l'apprendra officiellement le 25 mai au matin. Dans la nuit du 24 au 25, les officiers «loyalistes» se regroupent au quartier-général de l'aviation en banlieue nord de Port-au-Prince. Des dispositions militaires sont prises pour protéger ce lieu de ralliement et exécuter le plan conçu pour évincer Cantave. Le général «rebelle» retranché aux Casernes Dessalines dispose aussi des moyens de se défendre. Le matin du 25 mai à 7 heures, une proclamation du colonel Armand est diffusée sur les ondes de *Radio-Commerce*. Celui-ci informe qu'il accepte le poste de chef d'état-major de l'armée et invite le général Cantave et les militaires qui le soutiennent à quitter les casernes, donc à se rendre, sous la garantie que leur sécurité et celle de leurs familles seront assurées. Simultanément, un avion survolant les casernes et le Champ-de-Mars lâche des tracts mentionnant que toutes les unités militaires de la capitale, sauf les casernes, et tous les départements militaires de la province reconnaissent l'autorité du nouveau chef d'état-major de l'armée.

Dès la diffusion de cette nouvelle, des port-au-princiens accourent au Champ-de-Mars où, durant toute la matinée, se presse une foule dense, attendant le spectacle, dit le *Nouvelliste*. Une manifestation fignoliste s'organise spontanément. Des milliers de personnes venues de quartiers populaires parcourent les rues aux cris de Vive Figolé président. En même temps, *Radio Port-au-Prince* de Antoine Hérard (duvaliériste), la station MBC, le journal *Le Jour* sont envahis, saccagés et complètement détruits par la foule. Il en sera de même de *Radio Jean-Jacques Dessalines*, propriété du groupe Jumelle. À l'angle des rues Capois et Roy, la résidence

de François Duvalier est vigoureusement attaquée. Mais les assaillants sont repoussés par les duvaliéristes accourus au secours de leur chef. Ces différentes bagarres ont fait des morts et de nombreux blessés.

Au plan militaire, la situation évolue rapidement en fin de matinée. Vers 11h30, des pièces d'artillerie installées dans le périmètre du Champ-de-Mars sont amenées en position de tir vers les casernes Dessalines. Trente minutes plus tard, elles bombardent le refuge de Cantave. La riposte est rapide et efficace. Une colonne de soldats sortis des casernes prend à revers les artilleurs laissés sans couverture et les élimine. Un peu plus tard, une tentative de bombardement aérien sur les casernes échouera piteusement. Puis, silence³⁶. On négocie un cessez-le-feu, par l'intermédiaire de l'archevêque de Port-au-Prince et de son évêque auxiliaire. L'accord est fait dans l'après-midi entre les deux camps pour une cessation complète des hostilités.

C'est la solution politique qui, révélant un total renversement des alliances, surprend le pays. Déjà très tôt le matin du 25, un va-et-vient incessant entre les ministres déjoïstes, Bretoux et Bolté, et les ministres fignolistes, Bernard, Lamothe et Eugène, laissait apparaître une fissure dans la coalition Déjoie/Fignolé sur laquelle repose le « Collégial ». Elle est devenue bien vite une rupture connue du petit nombre d'acteurs du drame qui se joue. C'est que Fignolé qui avait déjà manifesté de la réticence au moment où il était question de nommer Armand à la direction de l'armée, interprète maintenant le consentement tardif de ce dernier comme un coup monté par le camp déjoïste à son profit exclusif. Fignolé s'est senti dangereusement mis devant le fait accompli. De plus, la menace de guerre civile l'a surpris dans une situation d'inorganisation totale alors même qu'il disposait de son *rouleau compresseur* et de la sympathie de la base de l'armée.

36 Pour une connaissance plus détaillée des événements de ce jour-là, lire les témoignages de certains acteurs : Pressoir Pierre, Maurepas Auguste, Alix Mathon, Pierre Armand, Colbert Bonhomme, Roger Dorsinville dans leurs œuvres respectives citées dans ce chapitre. Lire également les *Minutes d'une commission de recherches réunie au Département de la police de Port-au-Prince* [...] sur les événements du 25 mai. Parmi les témoins entendus citons : Déjoie, Armand, Boité, Eugène, St-Lot et de nombreux ex-officiers impliqués.

Avant même le début des hostilités, les grandes manœuvres politiques avaient commencé. Les forces alliées de Cantave et de Duvalier travaillaient activement à briser le front Déjoie/Fignolé pour desserrer l'étau. Toute la journée, le bruit a couru que Fignolé serait le prochain président provisoire. De fait, Fignolé, Jumelle, Duvalier, Emile St-Lot, l'un des artisans, avec Adelpin Telson, de la solution politique conféraient aux casernes au moment où les artilleurs d'Armand ouvraient le feu. En offrant la présidence provisoire à Fignolé qui l'a accepté, les forces de Cantave, à l'abri desquelles se sont organisés les officiers duvaliéristes, démolissent d'un coup le gouvernement collégial. La nouvelle est officiellement annoncée le 26 mai. La cérémonie d'investiture a lieu au Palais National en présence des chefs des deux factions: le général Cantave, à titre de chef d'état-major et le colonel Pierre Armand, en plus des nombreux invités de circonstance. L'accession de Fignolé à la présidence est saluée par une formidable explosion de joie populaire à Port-au-Prince. Soldats et civils fraternisent, dansent dans les rues, tirent en l'air. Le camp de Déjoie ébranlé accuse le coup. Dans l'après-midi de ce dimanche 26 mai, l'ex-sénateur du Sud exhorte ses partisans au calme, les remercie des sacrifices qu'ils ont consentis et invite à la cessation des grèves. Il s'incline donc devant la défaite, mais il termine son bref communiqué en réaffirmant sa détermination d'aller aux élections. Le nouveau président forme un cabinet de coalition avec des jumellistes, des duvaliéristes et une très large représentation fignoliste.

Les événements du 25 mai marquent un tournant décisif dans la crise. Vaincus, plusieurs des officiers «loyalistes» ou déjoïstes seront éliminés. Usé, Cantave se retire, remplacé par le colonel Antonio Kébreau. C'est d'ailleurs, avec la promesse d'une amnistie générale, une des conditions acceptées par les parties pour le rétablissement de la paix et la réconciliation au sein de l'armée. Mais, il n'y aura pas d'amnistie. Quelques jours plus tard, Armand et d'autres officiers démissionneront de l'armée. Restent les soldats fignolistes et les officiers duvaliéristes. Il devient de plus en plus clair que seule une prise de contrôle de l'armée permettra à un secteur de l'emporter. Certes, Déjoie est encore populaire et surtout puissant dans la bourgeoisie qui n'est pas édentée. Mais que va-t-il faire sans un appoint militaire, sans une force de dissuasion au sein de l'armée? Sans doute, Fignolé est président, mais dès lors qu'il a accepté de dénouer la crise dans les conditions que l'on connaît, il a joué son rôle

ultime. Même chef de l'État, il ne pourra pas passer à travers les mailles serrées de la hiérarchie de l'armée pour atteindre la base sur laquelle il n'a aucune prise organisationnelle. Il ne lui reste plus qu'à gérer cette fin de course au milieu des suspicions de toutes sortes. Quant à Duvalier, il ne se départit pas de sa prudence. Il laisse passer la bourrasque. Le coup de Figiolé président a comme par enchantement permis de défaire le nœud politico-militaire qui étranglait les classes dirigeantes depuis le dérapage de février 1957 dans la formule dite révolutionnaire. Figiolé n'est qu'un répit. Il est surtout hors de course et ne le sait pas ou refuse d'y renoncer. Président provisoire, il ne manque pas une occasion de rappeler qu'il est candidat. Questionné, à l'occasion d'une rencontre avec la presse sur « ce que ses adversaires appellent une violation de l'article 81 de la Constitution qui stipule que le président provisoire ne peut être candidat à la présidence, M. Figiolé répond par une autre question : ai-je pris le pouvoir au terme de l'article 81 ? » Quand on lui demande si, pour lui, la Constitution est alors en veilleuse, il se contente de dire avec un large sourire : « interprétez-le comme vous voulez³⁷ ».

Une fois le pays apaisé, la fraction déjoïste de l'armée éliminée, les soldats figiolistes manœuvrés et neutralisés, la nouvelle direction de l'armée avec Kébreau en tête n'aura aucune difficulté à emporter Figiolé le 14 juin 1957. Le général lui reproche précisément ses interventions jugées intempestives au sein de l'armée. Figiolé passe des instructions au commandant de l'armée — il le fait savoir publiquement — pour que la solde des enrôlés soit immédiatement augmentée. Il intervient dans le processus d'affectation des officiers et demande des explications sur les déplacements d'officiers opérés dans l'armée, depuis le 25 mai. Il réclame « également des informations sur l'état de service des officiers de l'Armée d'Haïti du grade de capitaine à celui de colonel³⁸ [...] ». On n'allait pas lui laisser le temps de prendre son rôle trop au sérieux. Le 14 juin donc, il est à son tour victime d'un coup d'état militaire, arrêté et expédié en exil aux États-Unis. Un conseil militaire de gouvernement est constitué qui prend des mesures rapides pour contrôler le pays. Et pour bien marquer

³⁷ *Le Nouvelliste*, 4 juin 1957.

³⁸ Lettre du président Figiolé au chef de l'État-major en date du 8 juin 1957. *Le Nouvelliste* 10 juin 1957.

sa détermination de ne tolérer aucune contestation, l'armée se livre à un véritable massacre suite aux réactions violentes des masses fignolistes, dans la nuit du 16 au 17 juin. De nombreuses victimes (combien de morts? on ne le sait.) au Bel-Air et à la Saline pour faire taire les vacarmes nocturnes de protestation et contenir une marche de fignolistes sur le Fort-dimanche où, selon la rumeur, Fignolé est interné. Sans perdre de temps, les militaires sortent toute la batterie de la répression: état de siège, couvre-feu, restriction des droits de parole et de manifestation, décret contre le lock-out, arrestations... un nettoyage en règle. L'armée réoccupe l'espace que se partageaient les politiques. Depuis, c'est le calme plat en dépit des quelques soubresauts. Une page importante vient d'être tournée. Les élections sont fixées et les chefs militaires sont appelés à tenir la main pour qu'elles se déroulent sans bavure. Mais les jeux sont faits. Jumelle n'avait jamais vraiment compté. Il se retirera en fin de course. Déjoie a subi sa plus cuisante défaite le 25 mai. Il n'a pas les moyens d'empêcher les manipulations électorales pro-duvaliéristes³⁹. Sous la protection énergique et féroce de Kébreau, les militaires duvaliéristes et toutes les forces combinées du duvaliérisme s'emploient à se rendre aux urnes le 22 septembre 1957 où François Duvalier confirmera sa victoire.

39 Pressoir Pierre était, au sein de l'armée, la cheville ouvrière du complot duvaliériste. Son témoignage qui s'apparente à une confession, abonde en informations sur la crise de 1956-1957. Il écrit: « Pour avoir une vue d'ensemble et un contrôle permanent sur tout événement politique susceptible de se répercuter sur la campagne électorale, j'obtins du général Kébreau le poste de Chef de Service des Recherches Criminelles et cela uniquement pour aider et faciliter Duvalier. Et c'est à partir de cette position-clé que j'ai pu, avec le concours inestimable du major Franck Beauvoir, à l'époque Officier Exécutif du Grand Quartier Général — l'un des militaires les plus efficaces à ce poste — mener à bien les diverses actions qui ont conduit à la mémorable victoire du 22 septembre 1957. Franck Beauvoir et moi, le général Kébreau excepté, nous étions les deux officiers à disposer de plus de pouvoirs sous la junte militaire et nos violons s'étaient toujours bien accordés, parce que travaillant pour la même cause. Et de surcroît, nous avions carte blanche du général pour toutes les mesures qui nécessitaient une décision urgente et que ce dernier ratifiait après coup. » Pressoir Pierre, dans *Témoignages, 1946-1976*, p. 95-96.

Claude Moïse est un historien, politologue et constitutionnaliste haïtien. Spécialiste de l'histoire politique et institutionnelle d'Haïti, il a particulièrement étudié les constitutions haïtiennes et les dynamiques du pouvoir dans le pays. Il est notamment connu pour ses travaux sur la construction de l'État haïtien, les processus constitutionnels et les crises politiques. Moïse a publié plusieurs ouvrages de référence, dont *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti, 1804-1987* (1990), paru en plusieurs volumes. Il est également un commentateur actif de la politique contemporaine d'Haïti et prend régulièrement position sur les enjeux de gouvernance et de démocratie.



